

Le député a parlé aussi de notre personnel à Sudbury et des répercussions, sur ce personnel, du centre que nous avons à Ottawa. L'honorable député de Laurier a soulevé lui aussi le problème de la diminution de personnel. C'est vrai que nous avons diminué le personnel temporaire que nous avions l'habitude d'employer pendant la saison d'affluence, au printemps. Par suite des mesures de centralisation que nous avons mises en œuvre ici à Ottawa, nous avons diminué appréciablement le recours aux employés temporaires. Mais nous n'avons aucunement réduit notre personnel permanent.

Au début de mon exposé, j'ai parlé de la réduction globale du nombre d'employés. Ce résultat a été obtenu par des mesures d'efficacité et par l'emploi de méthodes modernes, mais personne n'a été renvoyé du ministère. Ce qui est arrivé, c'est qu'un certain nombre de nos employés ont pris leur retraite pour diverses raisons,—raison de santé, d'âge et ainsi de suite,—et nous avons pu réaliser des économies en ne comblant pas les vacances qui se produisaient selon le cours normal des choses. Voilà comment nous avons réduit le personnel; nous n'avons congédié aucun des employés du ministère.

L'honorable député de Kindersley a aussi abordé un problème théorique relatif à l'évaluation des droits miniers et pétroliers et s'est enquis du principe dont s'inspire le ministère dans l'évaluation de ces droits sur les anciens terrains où ils n'étaient pas réservés lorsque les premières concessions ont été faites. C'est là une question technique et juridique qu'on éluciderait mieux sans doute au cours d'entretiens entre les intéressés et les fonctionnaires du ministère que par tout exposé insuffisant que je pourrais essayer de faire dès maintenant.

L'honorable député de Gloucester s'est informé du nombre d'employés bilingues que nous avons au bureau régional de Saint-Jean. Mes fonctionnaires me disent que nous n'avons aucune précision sur le nombre de bilingues employés à nos bureaux régionaux au Canada. Nous savons, par la fiche de chacun, qui est bilingue et qui ne l'est pas. La Division, comme tous les services du gouvernement, a pour ligne de conduite de s'assurer qu'il y a dans chaque bureau du Canada un nombre suffisant d'employés pour répondre à la demande dans n'importe laquelle des langues officielles. Je ne peux pas donner, je le regrette, le chiffre exact ce soir, mais si l'honorable député désire l'obtenir, on pourra le lui procurer en vérifiant les fiches individuelles du personnel à Saint-Jean.

L'honorable député de Calgary-Sud ainsi que certains autres honorables députés ont eu

[L'hon. M. Nowlan.]

des paroles flatteuses à l'égard du sous-ministre et de son personnel. Je les en remercie. C'est un hommage et je m'associe aux compliments formulés par les honorables députés ce soir. On a aussi fait des éloges à l'égard des hauts fonctionnaires de la Division des douanes et de l'accise qui est un service de perception d'impôts, un service qui n'est pas commode. J'imagine que de tous les emplois difficiles de la fonction publique, la tâche qui consiste à administrer la Division de l'impôt sur le revenu est probablement la plus ardue de toutes.

M. Benidickson: Ils s'en tirent bien.

L'hon. M. Nowlan: Ils ont affaire à des millions de contribuables, environ six millions, je pense. En plus, il y a une vingtaine de mille sociétés et le nombre des réclamations ou des critiques que l'on reçoit est tellement négligeable que je ne suis pas surpris des félicitations qu'on adresse aux fonctionnaires responsables. J'en suis heureux, occupant mon poste depuis quelque trois ans et demi, et je remercie les honorables députés de ce qu'ils ont dit à l'adresse du personnel.

Je pourrais dire qu'un autre sous-ministre, il n'y a pas si longtemps, prenait les noms de tous ceux qui faisaient son éloge parce que, disait-il, il était certain que ces gens viendraient lui présenter des requêtes. Je suis certain que cela ne s'applique pas à ceux qui ont loué la Division de l'impôt sur le revenu, car ils savent qu'ils n'obtiendront rien de toute façon.

L'honorable député de Calgary-Sud a parlé du rapport et des recommandations du comité l'année dernière, comme l'a fait l'honorable député d'Oxford. J'ai ici un long mémoire que je ne crois pas nécessaire de vous lire en entier. Les hauts fonctionnaires et moi-même avons étudié bien attentivement les recommandations du comité et nous avons cherché à y donner suite dans la mesure où les décisions du ministère de la Justice et la loi nous le permettaient. Nous avons modifié les méthodes de cotisation et de nomination des cotiseurs. Un député a parlé,—je crois que c'est l'honorable député de Port-Arthur,—des traitements que nous versons aux cotiseurs et a rappelé la recommandation qui a été faite l'année dernière. Je regrette d'être obligé de dire qu'il y a eu peu de progrès dans ce domaine.

M. Fisher: Qui fait obstacle?

L'hon. M. Nowlan: Je ne voudrais pas dire qu'il y a un obstacle. Je suis convaincu, bien sûr, que les fonctionnaires de mon ministère sont les plus intelligents de tous les ministères de l'État, et qu'ils font l'apport le plus précieux à la fonction publique, mais bon nombre de mes collègues pensent à tort la